

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 02 MARS 2017**

**Présents** : BAUDIN Stéphanie, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

**Absents excusés** : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, MARTINEAU Philippe.

**Secrétaire** : MERLET Adrien.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par BUREAU VERITAS, 8 avenue Jacques Cartier 44818 SAINT HERBLAIN, pour réaliser les diagnostics avant démolition du moulin Guédon, pour un montant de 1 320 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par l'entreprise BENAITEAU, Zone Artisanale 85700 LES CHATELLIERS CHATEAUMUR, pour la reprise des enduits, badigeons intérieurs et rejointement des têtes de contrefort, pour un montant de 19 701,16 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par l'entreprise Eurl DEHOUX, Cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS, pour l'installation d'une prise de courant, disjoncteur et protection dans le tableau, pour un montant de 579,56 Euros TTC.

#### **I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2017.**

**Compte-rendu approuvé**

#### **II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Compte de Gestion 2016 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2016 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2016, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global excédentaire de 88 219,75 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 94 165,71 Euros et pour la section d'investissement par un solde déficitaire de 5 945,96 Euros.

**Compte de gestion approuvé à l'unanimité**

#### **III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

Le Compte Administratif 2016 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Marie-Annick de L'ESPINAY doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2016, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 88 219,75 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 94 165,71 Euros et pour la section d'investissement par un solde négatif de 5 945,96 Euros. Après le retrait de Monsieur Guillaume JEAN, Maire, il convient d'approuver le Compte Administratif suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		30 000,00		164 251,23		194 251,23
Opérations de l'exercice	153 128,07	217 293,78	269 591,76	99 394,57	422 719,83	316 688,35
<b>TOTAUX</b>	153 128,07	247 293,78	269 591,76	263 645,80	422 719,83	510 939,58
<b>Résultats de clôture</b>		<b>94 165,71</b>	<b>5 945,96</b>			<b>88 219,75</b>
TOTAUX CUMULES	153 128,07	247 293,78	269 591,76	263 645,80	422 719,83	510 939,58
Restes à réaliser			2 857,16		2 857,16	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>94 165,71</b>	<b>8 803,12</b>			<b>85 362,59</b>

### Compte administratif approuvé par 6 voix

#### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2016.**

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016, constatant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de 94 165,71 Euros et qu'après dissolution du CCAS par délibération du 30 mars 2016, il convient d'affecter le résultat 2015 du CCAS au Budget Primitif 2016, soit 179,88 €uros il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	96 462,07
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	94 165,71
EXCEDENT CCAS 2015	179,88
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2016	94 345,59
Affectation obligatoire	
• à l'épure du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	64 165,71
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	30 179,88
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif 2016	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

### Affectation des résultats approuvés par 7 voix

## V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Suite à la réunion du 10 février 2017 fixant les orientations budgétaires, le Conseil est conduit à voter le Budget Primitif principal de la Commune de Mallièvre pour l'année 2017. Le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

<i>BALANCE GENERALE</i>	TOTAL	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	242 430,00	
RECETTES		242 430,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>242 430,00</b>	<b>242 430,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	306 323,00	
RECETTES		306 323,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>306 323,00</b>	<b>306 323,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>548 753,00</b>	<b>548 753,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2017	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2017
Dépenses de Fonctionnement		242 430,00	Recettes de Fonctionnement		242 430,00
011	Charges à caractère général	50 600,00	002	Excédent foncion. reporté	30 180,00
012	Charges de personnel	62 795,00	70	Produits des services	7 750,00
022	Dépenses imprévues	11 405,00	72	Travaux en régie	4 280,00
023	Virement à section investissement	64 946,00	73	Impôts et taxes	137 947,00
65	Autres charges gestion courante	40 670,00	74	Dotations et participations	55 252,00
66	Charges financières	7 000,00	75	Autres produits gestion courante	7 020,00
68	Dotations aux amortissements	5 014,00	76	Produits financiers	1,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2017	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2017
Dépenses d'Investissement		306 323,00	Recettes d'Investissement		306 323,00
001	Déficit invest. 2016 reporté	5 946,00	021	Virement de la section fonctionnement	64 946,00
020	Dépenses imprévues d'invest	15 796,00	040	Charges à répartir s/plusieurs ex.	5 014,00
040	Opérations d'ordre entre section	4 280,00	041	Opérations patrimoniales	17 516,00
041	Opérations patrimoniales	17 516,00	10	Dotations fonds divers	69 297,00
16	Remboursement d'emprunts	13 120,00	1068	Excédent de fonctionnement 2016	64 165,00
204	Subventions d'équip. Versées	30 000,00	13	Subventions d'équipement	85 385,00
21	Immobilisation corporelles	179 497,00			
23	Immobilisations corporelles en cours	40 168,00			

**Budget Primitif 2017 approuvé à l'unanimité**

## **VI – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017.**

Monsieur le Maire rappelle que les taux des trois taxes locales additionnelles doivent faire l'objet du vote du Conseil Municipal. Il est proposé soit de maintenir les taux constants par rapport à l'année 2016, soit d'appliquer une augmentation de 1 %, 1,50 ou 2 %.

Le Conseil Municipal décide :

- De maintenir les taux fixés en 2016

	<b>Taux 2017</b>
Taxe d'Habitation	17,23 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	26,85 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	62,68 %

### **Taux d'imposition des taxes directes locales approuvés à l'unanimité**

## **VII – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.**

Monsieur le maire rappelle que depuis le 15 avril 2015, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne est compétente pour les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales.

Par délibération en date du 24 juin 2015, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) sur son territoire.

L'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernent l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales.

Les orientations générales du PADD du PLUiH, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de 4 axes d'aménagement et d'urbanisme, à savoir :

- AXE n° 1 : renforcer la solidarité communautaire et conforter l'armature territoriale
- AXE n° 2 : valoriser le rôle d'interface du territoire
- AXE n° 3 : consolider les bourgs du Pays de Mortagne
- AXE n° 4 : concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD.

Les points abordés lors du débat sont les suivants :

- Développement des 4 axes cités ci-dessus
- Densité des logements

## **VIII – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Monsieur le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est proposé de créer un emploi d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, soit 35h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe approuvée à l'unanimité**

### **DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

- ✓ Jeudi 13 avril à 20 h 00
- ✓ Jeudi 01 juin à 20 h 00
- ✓ Jeudi 06 juillet à 20 h 00

Séance levée à 22h00.

